

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 42 – Loi modifiant la Loi
sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions
législatives en matière de changements climatiques
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 15 juin 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 492-20090616

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 15 JUIN 2009	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
MOTION PRÉLIMINAIRE	2
AUDITION.....	2
M. Alain Webster	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	7

ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendements adoptés
- II. Sous-amendement retiré

Séance du lundi 15 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 42 – Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques (Ordre de l'Assemblée le 9 juin 2009)

Membres présents :

- M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- M. Carrière (Chapleau)
- M^{me} Charbonneau (Mille-Îles) en remplacement de M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Huot (Vanier)
- M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement
- M. Ouellette (Chomedey), président de séance
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement et de ressources naturelles
- M. Reid (Orford)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

Témoin :

- M. Alain Webster, vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales, Université de Sherbrooke

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) et M. McKay (L'Assomption) font des remarques préliminaires.

MOTION PRÉLIMINAIRE

M. Reid (Orford) propose, en vertu de l'article 244 du Règlement, la motion suivante :

QUE la Commission entende M. Alain Webster, vice-recteur à l'administration et au développement durable, à l'Université de Sherbrooke, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.

La motion est adoptée.

AUDITION

M. Alain Webster

À 15 h 24, la Commission entend, par audioconférence, l'exposé de M. Webster.

S'ensuit un échange entre la Commission et le témoin.

À 16 h 06, la Commission reprend ses travaux après une suspension de cinq minutes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

M^{me} la ministre fait un survol des amendements déposés au projet de loi.

Article 1 : Il est convenu de discuter séparément de chacun des articles introduits par l'article 1.

Article 46.1 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 46.1, amendé, est adopté.

Article 46.2 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 46.2, amendé, est adopté.

Article 46.2.1 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 46.2.1 est adopté.

Article 46.3 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 46.3.

Article 46.4 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 46.4, amendé, est adopté.

Article 46.5 : Après débat, l'article 46.5 est adopté.

Article 46.6 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 46.6, amendé, est adopté.

Article 46.7 : Après débat, l'article 46.7 est adopté.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 46.3 et de l'amendement suspendue précédemment.

Article 46.3 (suite) : Un débat s'engage.

M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

Après débat, l'article 46.3, amendé, est adopté.

Article 46.8 : Après débat, l'article 46.8 est adopté.

Article 46.9 : Après débat, l'article 46.9 est adopté.

Article 46.10 : Après débat, l'article 46.10 est adopté.

Article 46.11 : Après débat, l'article 46.11 est adopté.

Article 46.12 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 46.12, amendé, est adopté.

Article 46.13 : Après débat, l'article 46.13 est adopté.

Article 46.14 : Après débat, l'article 46.14 est adopté.

Article 46.15 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 46.15, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément l'article 46.16 et l'amendement introduisant l'article 46.17.

Articles 46.16 et 46.17 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Un débat s'engage.

L'article 46.16 est adopté.

M. McKay (L'Assomption) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 22 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de neuf minutes.

Un débat s'engage.

À 22 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, il est convenu de permettre à M. McKay (L'Assomption) et à M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) de retirer le sous-amendement coté Sam a.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 46.17.

Il est convenu d'étudier l'amendement à l'intitulé de la sous-section 1.

Intitulé de la sous-section 1 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

À 22 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de six minutes.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 46.17.

Article 46.17 (suite) : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté et le nouvel article 46.17, amendé, est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Articles 5 à 7 : Les articles 5 à 7 sont adoptés.

Article 7.1 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.1 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

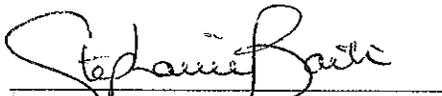
Sur la motion de M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

REMARQUES FINALES

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. McKay (L'Assomption) et M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé) font des remarques finales.

À 23 h 15, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,


Stéphanie Boutin

Le président de la Commission,


François Legault

SB/sl

Québec, le 15 juin 2009

ANNEXE I

Amendements et sous-amendements adoptés

Am.1
Art. 46.1

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 46.1 (proposé par l'article.1)

Modifier l'article 46.1 proposé par l'article 1 du projet de loi de la façon suivante :

- 1° Remplacer, dans le premier alinéa du texte anglais, les mots « that distributes » par les mots « who distributes »;
- 2° Remplacer, dans le premier alinéa du texte anglais, les mots « that is considered » par les mots « who is considered »;
- 3° Ajouter, à la fin du premier alinéa, ce qui suit : « ou, pour l'application de l'article 46.2, par règlement du ministre »;
- 4° Ajouter, à la fin du deuxième alinéa, ce qui suit : « ainsi que tout autre gaz déterminé par règlement du gouvernement ou, pour l'application de l'article 46.2, par règlement du ministre ».

Adopté
SS.

Am. 2
Art. 46.2

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 46.2 (proposé par l'article 1)

Modifier l'article 46.2 proposé par l'article 1 du projet de loi de la façon suivante :

- 1° Insérer, après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Un règlement pris en vertu du présent article est précédé de la publication d'un projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* pour une consultation de 60 jours. »;
- 2° Remplacer, dans le texte anglais du dernier alinéa, les mots « declared quantity » par les mots « reported quantity ».

Adopté
SS

Am. 3.
Art. 46.2.1

PROJET DE LOI N° 42

Nouvel article 46.2.1 (ajouté à l'article 1)

Insérer, après l'article 46.2 proposé par l'article 1 du projet de loi, l'article suivant :

« **46.2.1.** Le ministre élabore et propose au gouvernement un plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques comportant notamment des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le ministre assume la mise en œuvre du plan d'action et en coordonne l'exécution. ».

Adopté
AS

Am. 4
Art. 46.4

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 46.4 (proposé par l'article 1)

Remplacer, dans l'article 46.4 proposé par l'article 1 du projet de loi, les mots « Afin d'atteindre les cibles fixées » par les mots « Afin de contribuer à l'atteinte des cibles fixées ».

Addé
SB-

Am. 5
Art. 46.6

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 46.6 (proposé par l'article 1)

Insérer, dans l'article 46.6 proposé par l'article 1 du projet de loi et après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant :

« Le gouvernement publie à la *Gazette officielle du Québec* un avis des plafonds qu'il entend fixer indiquant que le décret ne pourra être pris avant l'expiration d'un délai de 60 jours suivant cette publication et le fait que tout intéressé peut, durant ce délai, transmettre des commentaires à la personne qui y est désignée. ».

Adopté
SB

Sam. 1
Am. 6
Projet de loi n° 42 Art. 1 (Art. 46.3)

Amendement de l'article 46.3

Remplacer l'alinéa proposé par le paragraphe 2°
de l'amendement à l'article 46.3 par l'alinéa
suivant :

« La fixation des cibles est précédée d'une
consultation particulière tenue par la
Commission parlementaire compétente de
l'Assemblée nationale. »

Adopté
S.S. tout qu'il

Am. 1 (Art. 46.3)
6

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 46.3 (proposé par l'article 1)

Modifier l'article 46.3 proposé par l'article 1 du projet de loi de la façon suivante :

Sam 1

1° Insérer, dans le troisième alinéa et après le paragraphe 1°, le paragraphe suivant :

« 1.1° l'évolution des connaissances scientifiques et technologiques en matière de changements climatiques; »;

2° Insérer, après le troisième alinéa, l'alinéa suivant :

« La fixation des cibles est soumise à une consultation préalable tenue par le ministre, selon les modalités qu'il détermine. ».

Adopté tel qu'amendé
SB

Am. 7
AA.1 (Art. 46.12)

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 46.12 (proposé par l'article 1)

Remplacer l'article 46.12 proposé par l'article 1 du projet de loi par le suivant :

« **46.12.** Le ministre peut, par règlement, déléguer à une personne ou à un organisme l'application de tout ou partie d'un règlement pris en vertu de l'article 46.2 ou la gestion du registre des émissions établi par cet article.

Le gouvernement peut, par règlement, déléguer à une personne ou à un organisme tout ou partie du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission établi par la présente sous-section ou l'application de tout ou partie d'un règlement du gouvernement relatif à ce système. ».

Adder
SS-

PROJET DE LOI N° 42

Am. 8
Art. 1 (Art. 46.15)

ARTICLE 46.15 (proposé par l'article 1)

Modifier l'article 46.15 proposé par l'article 1 du projet de loi de la façon suivante :

- 1° Supprimer, après les mots « du premier alinéa de l'article 31 », ce qui suit : « , qui »;
- 2° Remplacer « , sont destinées » par les mots « et sont destinées ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 42

Am. 9
Art. 1.
(intitulé de la sous-section)

Intitulé de la sous-section 1 (proposé par l'article 1)

Remplacer, dans l'intitulé de la sous-section 1 proposé par l'article 1 du projet de loi, le mot « *Système* » par ce qui suit : « *Plan d'action sur les changements climatiques et système* ».

Adopté
SS

Am. 10
Art. 1 (Art. 46.17)

PROJET DE LOI N° 42

Nouvel article 46.17 (ajouté à l'article 1)

Insérer, après l'article 46.16 proposé par l'article 1 du projet de loi, l'article suivant :

« **46.17.** Le ministre publie annuellement :

1° l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre correspondant à l'année qui précède de deux ans celle de la publication;

2° un bilan des mesures mises en œuvre relativement à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte aux changements climatiques. ».

Sam 1

Adopté tel qu'amendé -
SB

Projet de loi n° 42

Sam.1

Am.10

Amendement à l'article 46.17 ^{AA.1 (AA.46.17)}

Insérer dans le paragraphe 2° de l'article 46.17 ajouté à l'article 1, et après les mots « un bilan », de ce qui suit : « exhaustif et, lorsque applicable, quantitatif ».

Adapté
SS

Am. 11
Art. 2.

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 2

Modifier l'article 2 du projet de loi de la façon suivante :

1° Remplacer les mots « est modifié » par ce qui suit : « , modifié par le chapitre 21 des lois de 2009, est de nouveau modifié »;

2° Remplacer les mots « ou impose une » par ce qui suit : « , suspend, reprend ou annule de tels droits ou impose toute autre ».

Adopté
SS

Am.12.
Art.7.1

PROJET DE LOI N° 42

Nouvel article 7.1

Insérer, après l'article 7 du projet de loi, l'article suivant :

« 7.1. Le plan d'action sur les changements climatiques intitulé : « Le Québec et les changements climatiques, Un défi pour l'avenir », pris en vertu de l'article 11 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., chapitre M-30.001), approuvé par les décrets numéros 543-2006 (2006, G.O.2, 2941) et 1079-2007 (2007, G.O.2, 5921), est réputé pris en vertu de l'article 46.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), édicté par l'article 1. ».

Adopté
SB

Am. 13
A1. 9.

PROJET DE LOI N° 42

ARTICLE 9

Remplacer l'article 9 du projet de loi par le suivant :

« 9. Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur à la date ou au dates fixées par le gouvernement, à l'exception des articles 46.1 à 46.3 et de l'article 46.17 de la Loi sur la qualité de l'environnement, édictés par l'article 1 ainsi que des articles 3 à 5, 7, 7.1 et 8 qui entrent en vigueur le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi). ».

Adopté
S.B.

ANNEXE II

Sous-amendement retiré

Sam. a
Am. 10^e
Art. 46.17.

Ajouter à 46.17

2^o un bilan des mesures...

introduire après "bilan"
le terme "quantitatif"

Se lira comme suit :

2^o un bilan ^{exhaustif et} quantitatif ~~des~~
mesures...

Retiré
SB